

Garanties souhaitées

- Tous Risques Chantier (T.R.C.)
 Dommages Ouvrage (D.O.)
- Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage (R.C.M.O.)
 Constructeur Non Réalisateur (C.N.R.)

Souscripteur

Nom : Raison sociale :
 Adresse :
 Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :
 N° Siret / Siren :
 N° de tél : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| E-mail :

Qualité du souscripteur / usage de la construction

Le souscripteur agit en qualité de :	La construction est-elle réalisée :
<input type="checkbox"/> Maître d'ouvrage	<input type="checkbox"/> Pour un usage locatif
<input type="checkbox"/> Mandataire du propriétaire de l'ouvrage	<input type="checkbox"/> Pour un usage propre
<input type="checkbox"/> Autre qualité, à préciser :	<input type="checkbox"/> Pour un usage mixte
.....	<input type="checkbox"/> Pour un usage destiné à la vente . Précisez le nom et l'adresse du notaire :
.....
.....

Maître d'ouvrage, si différent du souscripteur

Nom : Raison sociale :
 Adresse :
 Code Postal : |_|_|_|_|_| Ville :

Caractéristiques générales de l'opération de construction

Nom de l'affaire :
 Adresse :
 Code Postal : |_|_|_|_|_| Commune :
 Permis de construire N°: Date et lieu de délivrance :
 Date de la Déclaration d'Ouverture de Chantier (D.O.C.) :
 Date de début des travaux°: Date de réception prévue :

Description succincte de la construction et son usage

Type de travaux :	Nombre de :
<input type="checkbox"/> Construction neuve	Bâtiments
<input type="checkbox"/> Réhabilitation	Logements
<input type="checkbox"/> Rénovation	Locaux professionnels
<input type="checkbox"/> Extension existants	Etages R+
<input type="checkbox"/> Réparation suite à un sinistre	Garages
<input type="checkbox"/> Autres :	Caves
.....	Sous-sol
.....	Piscines

Surface au sol : Surface des planchers :

Le maître d'ouvrage a-t-il passé les marchés

- Par corps d'état séparé
 Avec un entrepreneur général
 Avec un contractant général
 Avec un entrepreneur général
 Avec un constructeur de Maisons Individuelles (CMI)
 Avec un groupement d'entreprise

Ces intervenants sont-ils présents ?

Intervenants (concepteurs)	Oui	Non
Architecte		
Etude de sol		
Contrôleur technique		
Ingénieur conseil		
Bureau d'Etude Technique (B.E.T.)		
Economiste de la construction		

Le souscripteur récupère-t-il la TVA ? Oui Non

Montant de l'opération

	HT ou TTC (rayer la mention inutile)
Coût total prévisionnel de la construction €
Dont, honoraires concepteurs (architecte, maître d'œuvre, bureaux d'étude, contrôleur technique, etc...) €
Dont, matériels et équipements industriels €

Présence de photovoltaïques : Oui Non

Panneaux : Intégrés Surimposés

Valeur des panneaux :

Bâtiment à usage d'habitation ?

Nature	Nombre de bâtiments	Nombre de sous-sol	Nombre d'étages y compris le rez de chaussée (R.D.C)	Nombre de logements
Maisons individuelles				
Immeuble(s) collectif(s)				

Autre(s) destination(s) : laquelle ?

Nature	Nombre de bâtiments	Nombre de sous-sol	Nombre d'étages y compris le rez de chaussée (R.D.C)

Stationnement

Nombre total de places	Nombre de places dans les bâtiments	Nombre de places hors bâtiments	
		Couvertes	Non couvertes

En cas de bâtiments multiples, des mises en service ou des réceptions échelonnées sont-elles prévues ? Oui Non

Dans l'affirmative, précisez ci-dessous, par bâtiment, leur montant et les dates précises d'exécution des travaux :

Stationnement

Identification du (ou des) bâtiment(s)	Montant	Début des travaux	Date de mise en service ou de réception

Ouvrage de génie civil non accessoires (parcs de stationnement, voiries, réseaux divers, canalisations et ouvrages de distribution d'énergie, piscines non couvertes, tennis non couverts) : Oui Non

Précisez leur nature et leur montant :

Avoisinants

Bâtiments avoisinants situés à moins de 10m des travaux : Oui Non

Bâtiments avoisinants ayant une structure béton armé : Oui Non

Travaux de reprise en sous-œuvre des avoisinants : Oui Non

Les travaux sont-ils effectués sur des bâtiments occupés : Oui Non

Description technique de la construction

Tous les travaux sont-ils de technique courante ? Oui Non

Par travaux de technique courante, il faut entendre des travaux réalisés avec des produits ou procédés de construction :

Soit normalisés ou réputés « traditionnels », c'est-à-dire conformes aux dispositions suivantes, à la date d'ouverture de l'opération de construction :

- la réglementation fixée par les lois, décrets et arrêtés,
- les Normes Françaises homologuées ou celles publiées par les organismes de normalisation des autres Etats membres de l'Union européenne Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen offrant un degré de sécurité et de pérennité équivalent à celui des Normes Françaises comprises celles portant un référence de Documents Techniques Unifiés (D.T.U), sous réserve que ces documents ne fassent pas l'objet d'un comi de « mise en observation » de la Commission Prévention Produits (C2P),
- les règles et cahiers des charges établis par les Organismes Professionnels du Bâtiment ou les Normes Françaises non homologuées, sous réserve que ces documents aient été agréés par l'assureur ou acceptés par la Commission Prévention Produits.

Soit non « traditionnels », ni « normalisés » sous la triple condition suivante, à la date d'ouverture de l'opération de construction :

- qu'ils aient fait l'objet d'un Avis Technique y compris les Agréments Techniques Européens, favorable et en cours de validité, de la Commission Miniérielle instituée par l'Arrêté du 2 Décembre 1969,
- qu'ils soient mis en œuvre dans les conditions, limites et prescriptions stipulées dans cet Avis Technique et le Cahier des Prescriptions Techniques annexé à celui-ci (ou auquel il se réfère) et, s'il n'y a pas contradiction avec celles-ci, dans le dossier de travail annexé à l'Avis Technique,
- qu'ils ne fassent pas l'objet d'un communiqué de « mise en observation » de la C2P.

Soit ayant fait l'objet d'un cahier des charges de conception, de fabrication et de mise en œuvre, qui a reçu un agrément temporaire de l'assureur, sous réserve que cet agrément temporaire soit en cours de validité à la date de mise en œuvre du produit ou procédé et que soient respectées les conditions de validité de cet agrément et de mise en œuvre du produit ou procédé précisées par l'attestation d'agrément.

Les travaux comportent-ils des produits ou des procédés de construction mis en observation par la C2P ? Oui Non

Si oui, lesquels (précisez leur montant ainsi que l'entreprise et ses qualifications) :

Travaux sur existants <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, sont-ils indissociables de l'existant ?	
Année de construction des existants	
Valeur des existants	
Valeur de reconstruction à neuf des existants	
Montant à garantir des existants	
Description des travaux qui seront effectués	

Surface et nombre de bâtiments en fin de travaux :

Si oui, sont-ils indissociables de l'existant ?	SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)	Nombre de bâtiments	Nombre de logements
Partie « existant »			
Partie nouvelle de l'ouvrage			

Les travaux concernent-ils :	Oui	Non	Contrôle technique légalement obligatoire
Des établissements recevant du public ?*			
Des immeubles dont le plancher du dernier niveau est situé à plus de 28 m du niveau du sol le plus haut utilisable par les engins des services de secours et de lutte contre l'incendie ?			
Des bâtiments, autres qu'à usage industriel, comportant :			
• des éléments en porte à faux de portée > à 20m ?			
• des poutres ou arcs de portée > à 40m ?			
• des parties enterrées de profondeur > à 15m (par rapport au sol naturel) ?			
• des fondations de profondeur > à 30m ?			
• des reprises en sous-œuvre ou des travaux de soulèvement d'ouvrages voisins, sur une hauteur > à 5 m ?			
• des techniques spécifiques d'étanchéité ?			
• des travaux antiparasitaires ?			
• du montage levage d'éléments préfabriqués ?			
• des structures tridimensionnelles ?			
• une isolation thermique par l'extérieur ?			
• des vitrages extérieurs agrafés ou collés ?			
• des revêtements de façades rapportées ?			

*Pour les établissements classés en 1re, 2e, 3e et 4e catégorie

Maître d'œuvre / maître d'ouvrage

La maîtrise d'œuvre est-elle assumée, totalement ou partiellement, par le maître de l'ouvrage ? Oui Non

Le maître de l'ouvrage exécute-t-il lui-même une partie des travaux ? Oui Non

Si oui, indiquez lesquels :

- travaux de gros œuvre : fondations, maçonnerie, béton armé, charpente...
- travaux de clos et de couvert : étanchéité, couverture, menuiserie...
- travaux relatifs aux installations de gaz et d'électricité

Autres travaux, précisez (compétences, depuis quand ?) :

Contrôle technique

Un contrôle technique est-il prévu ? Oui Non. Si oui, fournir la convention de contrôle et le rapport de fin de phase de conception.

Nom ou raison sociale du contrôleur technique agréé :

Adresse :

Code postal : Commune :

Missions (entourez)	L	S	PS	F	PH	TH	LE	P1	AV
Autres									

Étude de sol

Le lieu géographique de la construction est-il situé en zone à aléa fort ou moyen selon la carte départementale du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) ? Oui Non *Joindre la copie du rapport géotechnique

Le lieu géographique de la construction n'est pas situé en zone à aléa fort ou moyen selon carte départementale BRGM.

Faites-vous procéder à une étude de sol par un BET spécialisé ? Oui Non

Dans la négative, nature de sols :

Oui, fournir le rapport d'étude de sol et préciser la nature de la mission

Nature des missions (entourez)	G0	G1	G11	G12	G2	G3	G4	G51	G52

L'opération comporte-t-elle des parties enterrées ? Oui Non

Dans l'affirmative, quel est le niveau NGF (Nivellement Général de la France) :

- des hautes eaux de la nappe phréatique ?
- du sol naturel ?
- du dernier niveau de sous-sol ?

Des dispositions aptes à s'opposer à toutes remontées de la nappe phréatique ou à toute infiltration d'eaux de ruissellement (cuvelage, radier de sous-pression, enduit d'étanchéité, drainage, radier drainant) ont-elles été prévues ? Oui Non

Si oui, nature du procédé :

Le souscripteur déclare que la construction est située dans une zone :

- contaminée par les termites ou autres insectes xylophages Oui Non
- considérée comme zone à risque d'exposition au plomb Oui Non
- inondable Oui Non
- objet d'un plan de prévention des risques ou d'un arrêté de catastrophe naturelle Oui Non
- sismique Oui Non
- de remblais instables ou non compactés Oui Non
- d'affaissements miniers Oui Non
- présentant des argiles gonflantes Oui Non
- le souscripteur déclare que la construction concerne une installation classée Oui Non

Ouvrages de caractère exceptionnel

Sont considérés comme ouvrages de « caractère exceptionnel » les ouvrages exécutés par des entreprises de maçonnerie béton armé, charpente en fer ou bois et de construction métallique, et comportant une ou plusieurs des particularités ci-après :

Grande portée		Grande hauteur hors sol		Grande profondeur
	Portée (entre nu des appuis) > à	Porte-à-faux > à		Parties enterrées dont la hauteur (au-dessous du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage) est > à 15 m
Pour le bois	30 m	15 m		
+ poutres + arcs	60 m	15 m		
Pour le béton	40 m	20 m	Hall sans plancher intermédiaire	Pieux (ou puits de fondations) de plus de 30m après recépage
+ poutres + arcs (ou voûtes)	70 m	20 m		
Pour l'acier	50 m	25 m	Bâtiment à ouvrages	
+ poutres + arcs	70 m	25 m	Cheminée	

L'opération comporte-t-elle l'exécution d'ouvrages de caractère exceptionnel ? Oui Non

Rappel : conformément à l'article R.111-38 du Code de la Construction, les opérations comportant l'exécution d'ouvrage de caractère exceptionnel sont soumises obligatoirement à contrôle technique visant la solidité de l'ouvrage (mission de type L au minimum).

Nature des travaux concernés et leurs caractéristiques techniques	Montant	Identité de l'entreprise qui les exécutera et ses (éventuelles) qualifications professionnelles

Spécial « Grenelle de l'Environnement » et « Développement Durable »

L'opération de construction bénéficie-t-elle :

- D'un label de performance énergétique : Oui Non
 - HPE (Haute Performance Energétique) ?
 - THPE (Très Haute Performance Energétique) ?
 - BBC (Bâtiments Basse Consommation) ?
 - BEPAS (Bâtiments à Energie Passive) ?
 - BEPOS (Bâtiments à Energie Positive) ?
 - Autre(s) ? Oui Non Lequel ?

- D'un label qualité environnementale : Oui Non
- HQE (Haute Qualité Environnementale)?
- D'autre(s) label(s) ? Oui Non Lequel ?

L'ouvrage comporte-t-il des produits ou des procédés Innovants titulaires d'un Pass'Innovation : Oui Non

Les intervenants

Indiquez ci-dessous les architectes/maîtres d'œuvres, bureaux d'études, ingénieurs-conseils, économistes de la construction :

Nom et Prénom	Adresse	Missions	Montant honoraires

Listing des missions réalisables :

M1 – Permis de construire

M2 – Plans

M3 – Conception Totale

M4 – Conception Partielle

M5 – Direction Totale des travaux

M6 – Direction Partielle des travaux

M7 – Surveillance Totale des travaux

M8 – Surveillance Partielle des travaux

M9 – Mission Complète

M10 – Ordonnancement Pilotage Coordination

Listing des missions normalisées :

ESQ : Esquisse (construction neuve)

EP : Etudes Préliminaires (infrastructures)

DIA : Diagnostic (réhabilitation)

APS : Avant Projet Sommaire

APD : Avant Projet Définitif

PRO : Etude de Projet

ACT : Assistance aux Contrats de Travaux

EXE : Etudes d'Exécution

DET : Direction de l'Exécution des Travaux

AOR : Assistance aux Opérations de Réception

Indiquez ci-dessous les entreprises :

Lot	Est-il sous traité ?		Nom et Adresse du titulaire du lot	Montant du lot
	Oui	Non		

Pièces à joindre pour l'étude

- Convention/contrat de maîtrise d'œuvre/architecte
- Rapport Initial du Contrôleur Technique (RICT)
- Etude de sol
- Planning prévisionnel des travaux
- Plans
- Descriptif des travaux
- Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC)
- Devis/marché de travaux des entreprises
- Attestations d'assurance RC Décennale valables à la date de la DOC de l'ensemble des intervenants
- Permis de construire

Informatique et Liberté

Je reconnais avoir été informé(e) conformément à l'article 27 de la Loi du 6 janvier 1978 du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus, ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances.

J'autorise l'assureur à communiquer mes réponses à ses correspondants dans la mesure où cette transmission est nécessaire à la gestion et à l'exécution du contrat.

Je l'autorise également à utiliser mes réponses dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui.

Signature

Je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du correspondant du service clientèle pour toute information me concernant. Toute omission, toute déclaration fautive ou inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou vous exposer à supporter la charge de tout ou partie des indemnités dans les conditions prévues par les articles L. 112-3, L. 113-8 et L. 113-9 du Code des assurances.

Signature du souscripteur:

Fait à : Le :